

# LE PETIT COLOMBARIEN (supplément)

Nous sommes heureux de vous annoncer que le site internet officiel de la mairie est fonctionnel. Il constitue un lien fiable entre nous. N'hésitez pas à le consulter : [www.collemiers.fr](http://www.collemiers.fr) et faites nous part de vos remarques.

Vous pouvez aussi nous poser vos questions auxquelles nous répondrons le plus rapidement possible.

## VIVRE ENSEMBLE

• Le printemps arrive et nous allons tous reprendre nos activités extérieures. Afin de ménager le bien-vivre de chacun, veillez à respecter les horaires de tonte et autres travaux bruyants déterminés par l'arrêté municipal du 11 Juillet 2008 et limités comme suit :

- les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches : de 10h00 à 12h00

### Interdiction pendant les jours fériés

De même, lors de l'entretien des abords du ruisseau, il serait bon de faire en sorte que les déchets de tonte et autres résidus ne tombent pas dans l'eau. Ils obstruent certains passages étroits en aval. Nous vous remercions de respecter ces consignes.

• Depuis quelque temps, plusieurs d'entre nous ont été victimes d'actions malveillantes allant de la « visite » de leur habitation au vol ou à la détérioration de leurs biens. Des déclarations ont été faites à la gendarmerie et des rondes ont lieu dans notre village et ses hameaux. Nous vous recommandons de vous montrer très vigilants et de ne pas hésiter à faire preuve de solidarité principalement envers les personnes âgées.

• Nous rappelons aux cyclistes, motocyclistes et autres conducteurs d'engins qu'il est interdit de pratiquer leur loisirs dans le bassin d'orage et sur son pourtour sous peine de poursuites. En effet, le passage répété des véhicules en endommage le revêtement. Merci de votre compréhension.

## VIE PRATIQUE

• Nous voudrions préciser aux nouveaux habitants de se faire connaître en mairie et à ceux qui nous quittent de nous en avvertir pour un suivi administratif.

• Nous vous remercions d'avoir fait l'effort de répondre aux fiches d'enquête déposées chez vous par les jeunes de la MFR de Gron. Ils y travaillent et nous préparent un bilan. Nous espérons l'avoir à temps pour vous en faire part dans le prochain bulletin municipal ( fin juin).

• Suite à la pétition concernant la déviation, une réunion d'information sera organisée prochainement avec le conseil général, Mme Mangeon ayant contacté M. Semence et M. Serré. Nous vous tiendrons informés de la date ultérieurement .

## VIE PRATIQUE (suite)

- Nous vous informons que le relevé des compteurs d'eau se fera dans le courant du mois de Mai . Notre employé communal passera chez vous avec M. Lagneau. En cas d'absence, un avis de passage sera mis dans votre boîte aux lettres et il vous faudra le faire parvenir à la mairie avec le nouvel index de votre compteur.
- Nous vous rappelons que le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes, fille ou garçon, ayant 16 ans. Ils doivent se présenter à la mairie avec leur livret de famille le mois de leur anniversaire ou le mois suivant. En cas d'oubli, il est encore temps de s'inscrire.
- Comme à l'habitude, le curage du rû se fera courant Mai. Les dates précises seront affichées dans les panneaux en temps voulu.

## LA VIE DU VILLAGE

- Comme chaque année, les Anciens se sont réunis au foyer communal pour passer un agréable moment. Cette fois-ci, 42 d'entre eux étaient présents au repas qui s'est déroulé dans une atmosphère très conviviale. La tombola financée par Mme Simone Mangeon a créé un effet de surprise. Nous nous sommes quittés dans la soirée en nous donnant rendez-vous pour l'année prochaine avec l'espoir que ceux qui n'ont pas pu venir feront partie des nôtres la prochaine fois.

A l'occasion de cette journée, nous avons évoqué le souvenir de ceux qui nous ont récemment quittés et nous avons eu une pensée pour leurs familles. Un petit colis a été distribué à ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous.

- Les enfants de l'école ont eu la gentillesse d'envoyer une carte de vœux aux personnes âgées. Très sensibles à ce geste, elles remercient les écoliers et leur institutrice.
- Si votre enfant est né en 2006, il sera scolarisable à la prochaine rentrée. Après avoir fait une demande de dérogation à la mairie de Collemiers, vous devrez le faire inscrire à l'école maternelle Paul Bert de Paron avec laquelle nous avons signé une convention. Les inscriptions ont lieu tous les vendredis sur rendez-vous auprès de Mme Puesch directrice de l'école . Nous vous rappelons qu'un service de car assure le transport de ces enfants matin, midi et soir et que la cantine et la garderie de Collemiers les accueillent selon vos besoins. Pour plus de renseignements, adressez-vous à la mairie.

Par ailleurs, les élèves qui entrent dans le cycle élémentaire à la rentrée prochaine doivent regagner l'école de Collemiers qui les accueillera à bras ouverts. L'institutrice prendra les inscriptions sur rendez-vous.

- Sur l'invitation de Mme Simone Mangeon, notre percepteur, Mr Mantelet, a gentiment accepté de participer à la commission préparatoire du budget. Après avoir constaté que tous les membres du conseil étaient parfaitement informés, il nous a fait profiter de son expérience et de ses judicieux conseils.

## DATES A RETENIR

- 20 Mars et 9 Octobre 2009 : ramassage des encombrants
- 8 Mai 2009 : Commémoration de l'armistice de la guerre 1939-1945 avec dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes
- 17 Mai 2009 : pique-nique villageois
- 26 Juin 2009 : feux de la St Jean
- 4 Juillet 2009 : kermesse de l'école
- 13 Juillet 2009 : retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- 14 Juillet 2009 : vide grenier ( les informations le concernant vous seront communiquées ultérieurement)